

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*

WL



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

*Déclaration de Son Excellence Omar Zniber  
Ambassadeur, Représentant Permanent du  
Royaume du Maroc à Genève*

*Au Débat Général  
de la 109 session du Conseil de l'OIM*

*-Au Titre National-*

CICG, 27-30 novembre 2018

Monsieur le Président;  
Monsieur le Directeur Général,  
Excellences, Mesdames et Messieurs;

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de la délégation marocaine, pour votre élection à la Présidence du bureau du Conseil et de vous assurer du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

Ma délégation remercie, également, M. Antonio Vitorino pour son engagement en matière des questions migratoires et se réjouit du partenariat de longue date du Royaume du Maroc avec l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Le Maroc s'associe à la Déclaration du Groupe Africain prononcée ce matin et souhaiterait vous faire part de quelques points à titre national.

Ma délégation se félicite de la qualité du Rapport présenté par le Directeur Général de l'OIM et lui assure le plein soutien de la délégation marocaine à ses efforts à la tête de l'Organisation.

**La 109e session du Conseil de l'OIM** se tient dans une conjoncture particulière caractérisée par la crise des migrants et des réfugiés dans le monde, ainsi que par la montée de la xénophobie, du populisme et des menaces discriminatoires à l'égard des migrants, en particulier sur le marché de travail.

Le Maroc appelle à tenir compte de la nature changeante et complexe du phénomène migratoire et la nécessité de s'adapter aux nouvelles dynamiques, notamment l'accroissement de la migration sud-sud.

**Cette session se tient à la veille de l'adoption du Pacte Mondial pour les Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, considéré comme une opportunité historique que nous devons tous saisir.** L'objectif étant de mettre place une gouvernance mondiale de la migration, ainsi que son inclusion au système des Nations Unies, conformément aux intérêts des pays d'origine, des pays de transit et des pays d'accueil, tout en mettant les migrants au centre de leur préoccupation.

Cette gouvernance mondiale se fondera sur les piliers ayant, principalement pour thèmes, les Droits de l'Homme, l'aide humanitaire, les effets des changements climatiques et le développement humain.

Elle se fondera, également, sur l'établissement d'un cadre global de coopération, articulé autour d'un dispositif normatif, s'inspirant des Droits de

l'Homme, du droit du travail, ainsi que du droit sur la criminalité transnationale organisée.

Pour ce faire, il s'est avéré que la coopération suivie entre les Etats est fondamentale pour satisfaire aux droits des migrants (accès à la santé, à l'éducation, au travail décent et l'autonomie des femmes) et d'autre part, lutter sans relâche contre l'immigration clandestine et les réseaux des trafiquants qui en profitent..

Monsieur le Président;

Monsieur le Directeur Général,

Excellences, Mesdames et Messieurs;

Sous les orientations de Sa Majesté le Roi, une politique nationale de l'immigration et de l'asile a été adoptée et mise en œuvre dans le respect des Conventions Internationales ratifiées par le Maroc et de sa nouvelle constitution de 2011:

- **Deux opérations de régularisation: 2014 et 2016**
- **Trois projets de lois: Traite des êtres humains, Asile, Immigration**
- **Actions d'urgences, Croissant Rouge Marocain, ONG de proximité**

De ce fait, la politique migratoire marocaine a été conçue justement pour venir en aide à ces migrants et réfugiés, traduite par le lancement de deux campagnes de régularisations des migrants, durant laquelle plusieurs demandes de régularisation avaient été acceptées, ce qui a abouti à **la régularisation de 50.000 migrants et la scolarisation de 7.300 enfants.**

La stratégie marocaine de l'immigration et de l'asile permet également aux migrants de bénéficier **d'un accès plein et entier aux services publics et à l'emploi, relevant qu'à titre d'exemple 25.000 cartes RAMED ont été distribuées aux bénéficiaires.**

**La politique marocaine d'immigration n'est que l'application des principes contenus dans la constitution du Royaume, notamment son article 30 qui octroie aux migrants les mêmes droits que les Marocains, y compris le droit de voter dans les élections locales.**

De pays d'émigration et de transit, le Maroc s'est transformé au cours des quinze dernières années **en un pays d'immigration pour un nombre croissant de migrants subsahariens et de réfugiés de toutes origines.** Le gouvernement marocain a aussi entamé en parallèle un processus de régularisation des réfugiés placés sous le mandat du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR).

Monsieur le Président;  
Monsieur le Directeur Général,  
Excellences, Mesdames et Messieurs;

Le Maroc a toujours réitéré son attachement non seulement à la coopération multilatérale mais également bilatérale, particulièrement la coopération sud-sud, en matière de gestion des migrations, tout en participant activement à la définition des termes de référence en concertation avec l'ensemble des pays africains et au delà.

Lors du 30e Sommet de l'UA, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présenté un document constituant l'"Agenda Africain pour la Migration". Il a été conçu selon une approche inclusive et participative:

Il reflète une appropriation large, notamment à travers la tenue de deux réunions importantes : la Retraite Régionale du 2 novembre 2017, à Skhirate qui a réuni plus de 120 décideurs, représentants des organisations internationales, chercheurs et membres de la société civile ainsi qu'une Conférence Ministérielle organisée à Rabat, le 9 janvier 2018, à laquelle ont participé une vingtaine de Ministres, représentant les cinq sous-régions du continent, la Commission de l'UA et les Communautés Economiques Régionales.

Il comprend ainsi les idées, propositions et réflexions présentées par les institutions officielles, la société civile et les chercheurs en Afrique.

Il se veut flexible, évolutif et non juridiquement contraignant. Il doit être perçu, avant tout, comme une source d'inspiration pour notre action future sur ce dossier.

L'Agenda Africain pour la Migration propose, sur la gestion migratoire, une démarche fondée sur des politiques nationales, sur une coordination sous régionale, une perspective continentale et un partenariat international.

**Enfin, mon pays est honoré d'être une terre africaine qui abrite la Conférence Intergouvernementale d'adoption du Pacte Mondial, ainsi que le Forum Global pour la Migration et le Développement en décembre prochain, et s'engage pleinement à faire de ces rencontres multilatérales une tribune pour l'Afrique.**

Merci Monsieur le Président.